appelé à le remplacer comme grand vizir (5 février 1877). Il déclara qu'il assurerait le fonctionnement régulier de la nouvelle constitution et qu'il désirait voir la question d'Orient se régler sans recours aux armes. Après la déclaration de guerre de la Russie à la Porte, il continua à garder la direction des affaires et fut maintenu au pouvoir lorsque Saïvet-Pacha quitta le ministère des affaires étrangères et que Redif-Pacha, ministre de la guerre, fut destitué (juil et 1877). Les premiers échecs éprouvés par les Turcs ébranlèrent quelque peu son crédit, qui parut se raffermir après la défaite des Russes à Plevna (31 juillet).

ÉDILITAIRE adj. (é-di-li-tè-re — rad. *édile*). Qui a rapport aux édiles, qui rentre dans leurs attributions.

ÉDIMBOURG, ville de la Grande-Bretagne, métropole de l'Ecosse; 250,000 hab. avec Leith.

ÉDIMBOURG (prince Alfred-Ernest-Albert, duc d'), second fils de la reine Victoria, né au château de Windsor le 6 août 1844. Il eut pour gouverneur le major du génie Cowell, qui l'emmena à Genève pour lui faire étudier les langues modernes. Il retourna ensuite en Angleterre pour se préparer aux examens qu'il devait subir avant d'entrer dans la marine. En 1858, il s'embarqua à bord de la frégate à vapeur l'*Euryalus*, passa ensuite sur le *Saint-George* et fit un voyage en Amérique. En 1862, le trône de Grèce lui fut offert, et il le refusa. En 1866, il prit possession de son siège à la Chambre des lords et reçut le titre de bourgeois de la Cité de Londres. L'année suivante, il fut nommé au commandement de la frégate *Galatée* et se rendit en Australie, où la population de la colonie lui fit un accueil enthousiaste. Mais, dans la Nouvelle-Galles du Sud, un Irlandais, nommé O'Farrell, tira sur lui un coup de pistolet qui le blessa légèrement dans le dos. De là, il partit pour le Japon, où le mikado l'accueillit fort bien, puis il visita la Chine et l'Inde. En janvier 1874, le mariage du prince avec la grande-duchesse Marie, fille de l'empereur de Russie, fut célébré à Saint-Pétersbourg avec une grande pompe, et, dès le mois d'octobre suivant, un fils naquit de cette union.

EDMOND (Charles), pseudonyme de M. Charles-Edmond Chojecki. V. Charles-Edmond, au tome III du *Grand Dictionnaire*.

Édouard II (la mort d'), tragédie anglaise de Marlowe. Ce drame est le plus régulier et le plus émouvant de tout le théâtre de Marlowe. L'auteur procède tout à fait à la manière de Shakspeare; c'est la mise en scène des chroniques, avec tout le mouvement des passions. Le sujet de la pièce, c'est la lutte que soutient l'incapable et faible Edouard II contre les hauts barons du royaume et contre sa propre famille, en faveur de ses favoris Gaveston et Spenser. Les péripéties de vingt années de guerres civiles se condensent dans le court espace de cinq actes. Dès la première scène, l'action s'engage et ne se ralentit plus. Edouard vient de monter sur le trône; les barons d'Angleterre, qui ont obtenu de faire bannir son favori Gaveston sous le règne de son père, lui demandent de ne pas le rappeler; mais il ne cède pas, et Gaveston revient. La lutte recommence. Le roi y est le plus faible. L'archevêque de Cantorbéry lui déclare que, s'il ne consent pas à signer un nouveau décret qui exile Gaveston, il sera déchu de la royauté. Le faible Edouard signe avec désespoir l'acte qu'on lui impose, à condition qu'il pourra dire adieu à l'ami dont il se sépare. Mais le comte de Warwick, qui a rédigé cette entrevue, a décidé qu'elle n'aurait pas lieu; il s'empare de Gaveston et le fait mettre à mort. Cet attentat fait verser des flots de sang. Le roi veut venger la mort de son favori; il donne sa confiance à un autre personnage, Spenser, également odieux à la noblesse, et il marche contre les barons. Vainqueur dans une bataille, il fait prisonniers les meurtriers de Gaveston et les fait exécuter sous ses yeux. L'opiniâtreté avec laquelle Edouard II s'attache à Spenser tourne contre lui son propre frère et sa femme. La reine se ligue avec le chef des barons révoltés, Mortimer, dont elle est aimée, et tous ensemble viennent livrer bataille au roi. Celui-ci est vaincu, obligé de prendre la fuite et poursuivi jusqu'en Irlande par des émissaires qui se saisissent de Spenser, le font périr et jettent en prison le malheureux monarque. Après avoir subi un traitement ignominieux et cruel, le roi est assassiné dans son cachot par l'ordre de Mortimer. Mais le meurtrier est arrêté à son tour et condamné à mort par Edouard III, qui a découvert la vérité et qui venge ainsi son père. Une telle accumulation de crimes, dit M. Mézières dans un chapitre fort remarquable, révolterait l'imagination si le poète n'introduisait au milieu de ces mœurs vraies, mais barbares, quelques figures touchantes qui en adoucissent l'horreur, sans effacer cependant l'impression douloureuse que produit le sujet. Mais le pathétique se reporte principalement sur le personnage d'Edouard II. Sa vie, dans le drame, n'est qu'une longue angoisse. Il soutient, pour ses favoris d'abord, puis pour lui-même, une lutte dans laquelle il s'agit de ses plus chères affections et de sa propre vie. Lui qui n'aime que le repos et le plaisir, il est forcé de prendre les armes; malgré sa douceur naturelle, les événements l'obligent à frapper sévèrement ses ennemis, sans qu'il ait la consolation d'avoir acheté sa tranquillité au prix de ce grand effort. » La mort de ce malheureux roi offre des traits touchants, le cri de la chair, le désespoir de vaincre et il y a là sans doute, dit M. Villemain, ce pathétique matériel et sanglant dont la tragédie grecque elle-même fait souvent usage, mais qui reste si loin des douleurs morales, de ces déchirements de l'âme, tels que les a peints Shakspeare dans *Hamlet*, dans le *Roi Lear*, dans *Henri VIII*, et sur le lit de mort du cardinal Wolsey. Marlowe n'excite pas cette pitié profonde, qui est l'âme de la tragédie, et il n'arrive à la terreur que par une exagération souvent contre nature. Chez lui, le méchant n'est pas, comme dans Shakspeare, un homme pervers, mais accessible, par un côté du moins, aux instincts de l'humanité, explicable dans ses crimes par quelque circonstance particulière de sa destinée; non, c'est un monstre que le poète façonne à loisir, sur lequel il entasse l'horreur, sans autre intérêt ni autre vraisemblance qu'une succession de crimes. »

Éducation maternelle (l'), groupe en marbre, par M. Delaplanche (Salon de 1875). Ce groupe avait déjà été exposé en plâtre au Salon précédent. L'auteur s'est soigneusement éloigné des traditions académiques, plus tenaces encore en sculpture qu'en peinture, et a tout simplement modelé une de ces scènes familières que tout le monde peut avoir eues sous les yeux. Une paysanne, assise sur un escabeau, la tête coiffée d'un vulgaire serre-tête ou d'un mouchoir, fait épeler sa petite fille, qu'elle tient serrée contre elle, de peur qu'elle ne s'échappe, et qui suit d'un air nafvement étonné les grosses lettres d'un alphabet. La mine sévère de la maman, qui n'entend pas badiner et qui veut donner une leçon sérieuse à l'enfant, toute fluette et maingre, sous ses longs cheveux dénoués et avec sa petite robe courte qui laisse voir ses jambes nues, sont rendues avec beaucoup de bonheur et de vérité. Ce groupe, simple et naturel, repose un peu des œuvres de haut style imprégnées du poncif académique.

ÉDUCATIONNEL, ELLE adj. (é-du-ca-si-o-nèl, è-le — rad. *éducation*). Qui se rapporte à l'éducation.

EDULICA ou **EDUSA** (du lat. *edere*, manger), déesse qui, dans la mythologie romaine, présidait à la nourriture des enfants.

* **EDWARDS** (Henri Milne), savant naturaliste français. — Le dernier travail qu'il a publié est son *Rapport sur les progrès récents des sciences zoologiques en France* (1867, in-8°). Depuis lors, M. Milne Edwards a continué la publication de son grand ouvrage intitulé : *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée de l'homme et des animaux*, commencé en 1857 et dont le XIe volume a paru en 1875. Il est, depuis 1861, commandeur de la Légion d'honneur.

EDWARDS (Alphonse Milne), naturaliste, fils du précédent, né à Paris en 1835. Il suivit les cours de la Faculté de médecine, où il fut reçu docteur en 1860, et il prit, l'année suivante, le grade de docteur ès sciences. Nommé, en 1864, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, il a été appelé, en 1865, à occuper une chaire de zoologie à l'Ecole supérieure de pharmacie. M. Alphonse Milne Edwards a publié de nombreux articles dans les *Annales des sciences naturelles* et dans les *Annales des sciences géologiques*, des rapports, des mémoires, etc. Il a fait paître les ouvrages suivants : *Etudes chimiques et physiologiques sur les os* (1860, in-8°); *Histoire des crustacés podophthalmaires fossiles* (1861, in-8°, avec pl.); *Recherches anatomiques, zoologiques et paléontologiques sur la famille des chevrotains* (1864, in-8°); *Recherches sur la faune ornithologique éteinte des îles Mascareignes et de Madagascar* (1866-1873, in-4°); *Recherches anatomiques et paléontologiques pour servir à l'histoire des animaux fossiles de la France* (1867-1873, 2 vol. in-4° de texte et 2 vol. d'atlas); *Recherches pour servir à l'histoire naturelle des mammifères* (1868-1874, 2 vol. in-4°); *Précis d'histoire naturelle*, dont la 4e édition a paru en 1873 (in-12); *Etudes sur les ziphosures et les crustacés du Mexique* (1875, in-4°); *Histoire naturelle des mammifères*, avec atlas, dans la *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar* d'Alfred Grandidier (1875, t. VI, 1875). M. Alphonse Milne Edwards est un savant très-distingué, qui a reçu la croix de la Légion d'honneur en 1868.

EDWARDS (Edward), écrivain et numismate anglais, né à Londres en 1812. Il se fit d'abord connaître par un ouvrage sur les *Grands sceaux d'Angleterre*, puis il publia un *Catalogue descriptif de la collection de médailles françaises du cabinet du musée Britannique* (1838). En 1846, il fit paraître des *Lettres sur l'état actuel de la question de l'éducation*, puis il fournit de nombreux articles à l'*Encyclopédie britannique*. La considération qu'il devait à ses utiles travaux le fit nommer, en 1851, bibliothécaire principal des bibliothèques libres de Manchester, qui prirent, sous son habile direction, une extension considérable

EDWARDS (Henri-Sutherland), littérateur et journaliste anglais, né à Londres en 1828. Il passa plusieurs années à Paris pour y terminer ses études. Il visita ensuite la Russie, et, à son retour, publia les *Russes chez eux* Plus tard, il fut attaché à la rédaction du *Times* et il se rendit à Pologne pour fournir à ce journal des renseignements précis sur les événements qui se préparaient. En 1864, il publia une *Histoire d'une insurrection polonaise*. En juillet 1870, il fut accrédité comme correspondant du *Times* auprès de l'état-major prussien. M. Edwards a, en outre, publié quelques romans, parmi lesquels nous citerons : la *Femme de mon frère*, l'*Echelle de la vie*, la *Main et le gant*, l'*Histoire de Barbara*, *Au temps de ma jeunesse*, *Monsieur Maurice*, *Miss Carew*. On lui doit aussi plusieurs ouvrages écrits pour l'instruction de la jeunesse : *Abrégé de l'histoire de France*; *Mouginet nouveau*, et *selon*, ouvrage rédigé en relation de voyage ornée d'illustrations d'après les dessins de l'auteur; l'*Egypte*, la *Nubie et le Nil* (1875), etc.

ÉBÉRIBÉE, belle-mère des deux géants Otus et Ephialte. Les deux fils de Mars ayant enfermé leur père dans une prison d'airain, elle en instruisit Mercure, qui vint aussitôt délivrer son collègue et oncle olympien.

EFFAÇAGE s. m. (è-fa-sa-je — rad. *effacer*). Action d'effacer, travail consistant à effacer.

* **EFFANURES** s. f. pl. — Rétribution due aux moissonneurs et aux batteurs.

* **EFFAROUCHÉ, ÉE** part. passé du v. Effarouche. — Troublé dans son cours par quelque accident : *Il est à présumer que ce n'est qu'une queue de cette goutte* EFFAROUCHÉE.

EFFICACIEN (è-fi-ka-si-ain). Théol. Partisan de la grâce efficace.

EFFILEUR s. m. (è-fi-leur — rad. *effiler*). Techn. Celui qui fait l'effilage.

EFFLORAISON s. f. (è-flo-rè-zon — du lat. *flor, floris*, fleur). Bot. Action d'entrer en fleur.

EGA (le duc), grand seigneur neustrien, auquel Dagobert, le roi dont le nom est resté si populaire, confia, en mourant (638) la reine Nanthilde et son fils Clovis. Ce prince, dans ses derniers moments, avait exprimé la volonté que les Neustriens acceptassent le duc Ega pour maire du palais. Les Neustriens s'y conformèrent, mais à la condition qu'Ega restituerait aux leudes « les biens que Dagobert avait injustement enlevés au fisc, » et qui consistaient dans les bénéfices que le roi s'était attribués à la mort des titulaires au lieu de les abandonner aux héritiers. Ega ne remplit les fonctions de maire du palais que pendant une très-courte période, car il mourut l'année suivante (639).

EGALLER v. a. ou tr. (è-ga-lé; il mll.). Disperser.

S'égaller v. pr. Se disperser : *Pour donner aux Vendéens l'ordre d'aller faire le service de tirailleurs, on leur disait :* EGAILLEZ-VOUS.

* **ÉGALITÉ** s. f. — Sport. *Parier à égalité*. Soit quand on parie contre un cheval pour tous ses concurrents indistinctement. Si l'un d'eux, n'importe lequel, l'emporte sur lui, le pari est gagné.

EGAN (Pierre), littérateur et dessinateur anglais, né à Londres en 1814. Il suivit les cours de l'Académie royale des beaux-arts, puis il parut vouloir abandonner cette carrière pour entrer dans la littérature. Tout en faisant paraître un grand nombre de romans, il entra dans la rédaction du *Home Circle*, du *Weekly Times* et du *London Journal*. Il est, en outre, l'un des dessinateurs ordinaires de l'*Illustrated London News*.

* **ÉGAREMENT** s. m. — Action d'égarer, de perdre : *L'*EGAREMENT *d'une lettre à la poste est possible, mais il est très-rare.*

ÉGAULER v. a. ou tr. (é-gô-lé — du préf. *é*, et de *gaule*). Ebrancher, élaguer les gaules de.

ÉGÉA, reine des Amazones, la même qu'Égée. V. au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

EGERMAGE s. m. (é-jèr-ma-je — rad. *égerner*). Action d'égerner, d'ôter les germes.

EGES ou **ÆGÆ**, ville de Cilicie. Enclave y avait un temple célèbre; Apollonius de Tyane l'habita pendant plusieurs années et s'y acquit une grande réputation comme médecin.

ÉGESTIVE adj. (é-jè-sti-f, i-ve — du lat. *egerere*, expulser). Physiol. Se dit des organes et des actes qui contribuent à faire sortir du corps de l'animal des substances qui y ont été ingérées.

* **EGGER** (Emile), philologue français. — En 1867 et 1868, il a fait des conférences à l'Asile de Vincennes, et cette dernière année il a été nommé officier de la Légion d'honneur. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : le *Papier dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1867, in-18); *Un ménage d'autrefois, étude de morale et d'économie domestique* (1867, in-18); les *Derniers jours de l'éloquence athénienne* (1868, in-8°); *l'Egypte moderne et l'Egypte ancienne* (1868, in-8°); *Etude d'histoire ancienne, les projets de réforme sociale dans l'antiquité* (1868, in-18); *De l'histoire et du bon usage de la lecture* (1868, in-8°); *Observations sur l'Eroticos* (1871, in-8°); *Notice sur un papyrus gréco-égyptien inédit, appartenant à la bibliothèque de l'Université d'Athènes* (1872, in-8°); *Nouvelles observations sur le genre de drame appelé satyrique* (1873, in-8°); *Un sénatus-consulte romain contre les industriels* (1873, in-8°); *Des documents qui ont servi aux anciens historiens grecs* (1875, in-8°), etc. M. Egger est membre du conseil supérieur de l'instruction publique. Il est mort en 1885.

EGHETECH, un des princes des devs. Il est revêtu de la double fonction de présider à l'hiver et à la corruption des eaux.

EGIALEUS ou **ÉGIALÉE**, fils d'Adraste, un des Epigones, tué devant Thèbes. Au *Grand Dictionnaire*, tome VII, nous n'avons parlé que d'Egialée, fille d'Adraste.

EGIES, ville de la Laconie. Elle était bâtie sur les bords d'un étang, appelé *étang de Neptune*, dont on n'osait pêcher les poissons, dans la croyance que ceux qui les prendraient seraient eux-mêmes changés en poissons.

ÉGINE s. f. — Astron. Planète télescopique découverte par M. Borrelly en 1865.

EGITHE, sorte d'épervier boiteux, mais qui était du plus heureux présage pour les mariages et les baptêmes.

ÉGLÉ s. f. — Astron. Planète télescopique, découverte par M. Coggia en 1868.

* **ÉGLETONS**, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-E. de Tulle, sur la rive droite, au pied de laquelle coule la Doustre; pop. aggl., 1,333 hab. — pop. tot., 1,750 hab.

* **ÉGLISE-NEUVE-D'ENTRAIGUES**, bourg de France (Puy-de-Dôme), cant. et à 25 kilom. de Besse, arrond. et à 45 kilom. d'Issoire; pop aggl., 570 hab. — pop. tot., 2,221 hab.

ÉGOMISTE s. m. (é-go-mi-ste). Partisan de l'égoïsme, celui qui pense qu'il n'y a de réel que l'individu.

* **ÉGON**, roi des Argiens. Ceux-ci, après l'extinction de la famille des Héraclides, contestèrent à Egon le choix d'un nouveau roi. Il répondit que cette indication lui serait fournie par un aigle. Peu de jours après, en effet, l'aigle annoncé venait se reposer sur la maison d'Egon et prit ainsi possession de la royauté.

* **ÉGORGER (S')** v. pr. — Etre égorgé : *Les victimes* S'EGORGENT *dans le parvis.* (Fléchier.)

* **ÉGOUT** s. m. — **Encycl.** L'immense réseau des *égouts* de Paris est un des travaux les plus considérables de notre époque, un de ceux qui font le plus d'honneur à la science moderne et à l'ingénieur, mais il n'a pas encore réalisé tous les perfectionnements qu'exige la salubrité d'une grande ville. Grâce à ce réseau de galeries souterraines, dont le développement est de 500 à 600 kilom., toutes réunies à deux grands *égouts* collecteurs qui débouchent dans la Seine, l'un à Clichy et l'autre à Saint-Denis, toutes les eaux ménagères organiques en trop grande quantité, n'y sont pas immondices. La Seine elle-même, dans l'intérieur de la ville, n'en est plus souillée comme au temps où Beaumarchais était en droit de dire qu'en faisant usage de l'eau du fleuve les Parisiens buvaient le lendemain ce qu'ils avaient évacué la veille; toutefois, le problème de la salubrité publique n'est pas résolu parce que le produit des *égouts* est rejeté en aval de Paris; il devient, au contraire, une cause d'infection pour les communes suburbaines qui bordent la Seine à partir d'Asnières, et les plaintes bien justifiées des riverains ont amené l'établissement à Gennevilliers de grandes irrigations qui, depuis quelques années, fonctionnent dans des conditions meilleures, mais encore incomplètes; le demi-insuccès des expériences tentées à Gennevilliers ne les justifie pas, puisqu'il n'a pour cause que le défaut de proportion entre la surface irriguée et la masse d'eau à l'hiver et à la corruption des eaux.

EGNATIUS ou **ÉGNATIUS**, ancien bourg de France (Haut-Rhin). — Cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort du 10 mai 1871, il est aujourd'hui compris dans l'Alsace-Lorraine (cercle et à 6 kilom. de Colmar); 1,962 hab.

ÉGUISIER s. m. (é-ghi-zié — du nom de l'inventeur). Sorte d'irrigateur inventé par le docteur Eguisier.

* **ÉGUZON**, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. S.-O. de La Châtre, près de la rivière de ce nom; aggl., 367 hab. — pop. tot., 1,581 hab. « Il est, dit Mme George Sand, peu de gîtes aussi maussades en France qu'Eguzon; 80 à 100 maisons, d'apparence plus ou moins misérable, composent les deux ou trois rues et ceignent la place de cette bourgade fameuse, à dix lieues à la ronde, par l'esprit processif de sa population et les difficultés de ses abords. » L'établissement du chemin de fer a modifié d'une manière heureuse l'aspect d'Eguzon.

* **ÉGYPTE**, vaste contrée au N.-E. de l'Afrique.—La persévérance du khédive ou vice-roi d'Egypte, Ismaïl-Pacha, est enfin parvenue à arracher à la Porte des concessions considérables qui équivalent à une reconnaissance de la semi-indépendance de l'Egypte vis-à-vis de Constantinople. Un premier firman, promulgué en septembre 1867, séparait complétement l'Egypte, pour tout ce qui tient aux intérêts financiers et à l'administration intérieure, du gouvernement du sultan; le khédive était autorisé à faire telles conventions qu'il lui conviendrait pour les douanes, la police des sujets européens, le transit, la poste, etc.; à contracter des emprunts et des traités de commerce. La Porte ne se réservait que le droit d'investiture; en revanche, le tribut, qui n'était en 1841 que du tiers des recettes brutes et qui avait été porté un peu plus tard à une somme fixe de 60,000 bourses ou 7,560,000 francs, fut élevé à plus du double, à 132,000 bourses. Un second firman, promulgué en septembre 1872, confirma le premier et posa de plus les règles de l'hérédité au khédiviat. Jusqu'alors l'hérédité avait été réglée conformément au droit musulman, c'est-à-dire que le pouvoir passait du khédive à l'aîné de la famille, qui était le plus souvent un de ses frères; d'après la loi nouvelle, il doit passer du khédive à son fils aîné, conformément au droit européen. La seule différence qu'il y ait avec l'ordre de succession adopté en Europe pour les familles royales, c'est que, pour que le fils aîné puisse transmettre ses droits, il faut qu'il ait été khédive; sinon le pouvoir passe, par ordre de primogéniture, dans une des lignes collatérales. Aux termes du même firman, qui élucide et complète tous les précédents, la monnaie doit continuer à être frappée, en Egypte, au nom du sultan; les drapeaux de l'armée doivent être les mêmes que ceux de l'armée turque, et aucun navire blindé ne peut être construit sans la permission du sultan. Enfin, outre le tribut annuel, le contingent militaire à fournir à la Porte, en cas de guerre, est également maintenu.

Le khédive a profité de son omnipotence en matières financières pour faire à l'Europe des saignées de fonds, dont la plupart ont été, pour les souscripteurs, la source d'assez cruelles déceptions. Outre les deux emprunts de 1862 et de 1864, que nous avons mentionnés, il a encore eu recours au crédit pour contracter en 1866 un emprunt de 3 millions de livres sterling, dit emprunt des chemins de fer, et un quatrième emprunt en 1868, 7 pour 100, de 11,890,000 livres sterling. Joints aux précédentes opérations, ces deux emprunts ont constitué à l'Egypte une dette de 24,235,717 livres sterling, sur laquelle elle redevait, en 1872, 19,300,300 livres sterling, portant un intérêt annuel de 1,422,888 livres, qu'elle ne payait pas toujours très-exactement. Il y a, en outre, une dette flottante de 25,054,562 livres sterling, et une dette particulière du khédive, résultat de divers emprunts contractés par le vice-roi avec la banque franco-égyptienne de Paris et la maison Oppenheim, de Londres; elle s'élève au chiffre de 8,909,810 livres sterling.

Le budget de ce pays se décompose de la manière suivante, d'après le *Moniteur égyptien* du 28 novembre 1875, en bourses de 500 piastres. (La bourse vaut environ 130 fr.)

Recettes.

Revenus généraux des provinces.	1,372,157
Revenus des gouvernorats et municipes.	140,524
Douanes.	124,738
Recettes des chemins de fer.	193,207
Produit du sel	59,834
Ecluses du canal Mahmoudieh et des ports	32,313
Fermages et droits perçus par le ministère des finances.	106,236
Droit sur les tabacs.	51,484
Revenus du Soudan	28.000
TOTAL.	2,108,493

Dépenses.

Dotations	211,335
Ministères, conseil d'Etat, pensions, etc.	131,593
Administrations des provinces.	40,547
Police, hôpitaux	92,305
Ecluses et barrages.	5,260
Ministère des travaux publics.	1,668
Ministère de l'instruction publique.	8,740
Ministère de la guerre et marine.	171,247
Allocations annuelles, pélerinages, bienfaisance.	38,989
Travaux du Nil.	73,591
Dépenses extraordinaires	57,228
Dette publique	1,272,778
TOTAL.	2,105,705

L'excédant des recettes sur les dépenses est de 3,198 bourses; mais cet équilibre avantageux n'est guère établi que sur le papier.

Depuis 1866, le khédive est entré en apparence dans la voie du système représentatif, par la création d'une Chambre de députés dont la première réunion a eu lieu le 25 novembre de la susdite année. L'élection a lieu, dans les campagnes, à l'aide du suffrage universel; dans les villes, les notables seuls sont électeurs. Est éligible tout Egyptien âgé de vingt-cinq ans et de bonne réputation, sans conditions de religion ni de fortune. Le nombre des députés est fixé à 75; Le Caire, qui a une population de près de 360,000 habitants, nomme 3 députés; Alexandrie (220,000 habitants) en nomme 2; Damiette (28,913) en nomme 1. Les campagnes et les villes peu peuplées sont favorisées au détriment des grands centres, où la politique joue un rôle plus actif; mais ce n'est pas tout. La Chambre, qui n'est réunie que pendant deux mois, est privée de toute initiative; elle est convoquée, ajournée et close par le vice-roi; elle ne peut délibérer que sur ce qui lui est soumis par le vice-roi; enfin, elle n'a même pas le droit de recevoir des pétitions. C'est donc moins une Chambre de représentants qu'une sorte de conseil administratif, n'ayant sur toutes choses que voix consultative.

La presse a encore moins de liberté que le Parlement. Un firman de 1865 avait accordé aux étrangers, sinon aux nationaux, de publier des journaux, librement, dans tout l'empire turc; deux journaux français, l'*Egypte* et le *Nil*, furent fondés presque immédiatement au Caire. Le premier était une sorte de journal officiel, patronné par Nubar-Pacha; le second, qualifié de journal d'opposition, n'eut cependant jamais une allure bien vive. Ils ont tous les deux été supprimés en 1874 : l'*Egypte*, pour avoir reproduit un article du *Figaro*, dans lequel il était dit que la Porte ne subsiste que grâce à la garantie des puissances européennes, ce qui est un lieu commun pour nous; le *Nil*, pour avoir insinué que les fonctionnaires égyptiens se laissent quelquefois tenter par l'appât du *bakchich* (pourboire ou pot-de-vin), et pour s'être opposé, avec toute la colonie française et le gouvernement français lui-même, à la nouvelle organisation judiciaire.

Cette réforme judiciaire a pour but l'établissement, en Egypte, d'une juridiction internationale destinée à remplacer celle des consuls et à amener la suppression des capitulations (v. CAPITULATION, dans ce *Supplément*). Les cabinets européens s'étaient d'abord refusés à entrer dans cette voie, mais bientôt l'Angleterre, toute-puissante en Egypte, et sachant bien que le tribunal international serait composé à son gré, céda; le cabinet de Berlin suivit son exemple, et il ne resta plus, comme opposants, que la France et la Grèce qui ont, plus que d'autres, à se préoccuper des intérêts de leurs nationaux, fort nombreux au Caire et à Alexandrie. La Grèce finit par céder elle-même, moyennant quelques avantages, notamment la condition qu'une des places de juge réservées aux Européens, dans le tribunal à créer, serait attribuée à un Grec. La France, restée seule, dut donc accepter à son tour, et un projet de loi en ce sens fut déposé par M. le duc Decazes sur le bureau de la Chambre des députés le 23 décembre 1875. Ce projet de loi a pour but de restreindre provisoirement, pendant cinq années, les pouvoirs de juridiction exercés en Egypte par les consuls français, afin de faciliter l'essai de réforme. Ces cinq années révolues, si l'expérience n'a pas confirmé l'utilité pratique de la nouvelle organisation judiciaire, il sera loisible aux deux puissances de revenir à l'ancien état de choses. Des aujourd'hui, de vives réclamations s'élèvent contre la manière dont les nouvelles institutions sont pratiquées en Egypte. De singulières révélations nous arrivent du Caire et d'Alexandrie; si nous devons en croire, notamment, une brochure écrite par un ancien juge du tribunal mixte de cette dernière ville, M. I.-A. Haakman, désigné par les Pays-Bas, il serait déjà urgent pour l'Europe d'intervenir et, peut-être, de mettre immédiatement fin à cette expérience malencontreuse.

M. Haakman, dans son opuscule intitulé : *l'Egypte et les traités internationaux sur la réforme judiciaire*, fait remarquer d'abord que les négociations relatives à l'établissement de la réforme judiciaire ont été poursuivies avec une rare insistance par le gouvernement égyptien, à une époque où les embarras pécuniaires de celui-ci étaient encore voilés aux yeux européens, et que cette triste situation n'a pas tardé à éclater dans sa pénible évidence presque aussitôt après l'acceptation définitive de la nouvelle institution. Or, cette prétendue réforme judiciaire, dans la pensée secrète du gouvernement égyptien, n'aurait été autre chose qu'une réforme financière et politique. En effet, depuis longtemps, paraît-il, le khédive, toujours sous couleur de progrès et de libéralisme, voulait doter son pays d'une organisation municipale à la façon de l'Occident. C'était encore là un projet financier. Dans nos idées à nous, dit M. Haakman, « qui dit commune, dit impôts librement votés par les citoyens; répartition équitable et emploi discuté par ceux qui les votent. » Or, en Egypte, le but était simplement, suivant le juge Haakman, de rendre impossibles tous les Européens qui sont affranchis d'impôts par les capitulations. On comprend, en effet, de quelles ressources devait être, dans un pays tel que l'Egypte, la constitution de municipalités fatalement obéissantes au point de vue de la création de nouvelles taxes et de nouveaux emprunts, plus ou moins garantis par les communes et par l'Etat. Comme la diplomatie européenne n'avait cessé de combattre ce projet suspect, on avait cherché le moyen d'échapper aux conséquences de cette opposition trop avisée, par l'habile rédaction de l'article 11 du règlement d'organisation judiciaire, ainsi conçu : « Les tribunaux, sans pouvoir statuer sur la propriété du domaine public, ni interpréter ou arrêter l'exécution d'une mesure administrative, pourront juger dans les cas prévus par le code civil les atteintes portées par un acte d'administration aux droits acquis d'un étranger. »

Dans cette rédaction on espérait faire coup double : d'une part, on tendait à éloigner l'ingérence consulaire en matière administrative, matière absolument interdite à la

justice; d'autre part, on visait à enlever aux consuls leur droit de réclamation, en déclarant, au contraire, que les tribunaux auraient compétence pour statuer sur les plaintes des étrangers, à raison des atteintes portées à leurs droits acquis par des mesures administratives. L'action diplomatique se trouvait donc ainsi presque complétement annihilée pour l'avenir; on aimait beaucoup mieux avoir à compter avec les nouveaux tribunaux qu'avec elle, et les événements ultérieurs n'ont que trop démontré la justesse de ce calcul.

Toutefois, la fin de cette politique et ses conséquences possibles furent entrevues et en partie déjouées par la diplomatie française. M. Pélissier de Reynaud, consul gérant l'agence et consulat général de France en Egypte, rédigea au Caire, le 15 novembre 1875, et fit remettre au gouvernement égyptien une note fort importante, « dans le but, » déclare notre consul « de constater le sens exact attribué par le gouvernement français à l'article 11 du projet d'organisation judiciaire, et afin d'affirmer de nouveau certains principes essentiels dont celui-ci n'entend pas se dessaisir; » et le consul de France explique que, dans sa pensée, la juridiction des nouveaux tribunaux ne saurait s'étendre jusqu'à leur conférer la faculté de consacrer la légalité des taxes, contributions ou impôts qu'il pourrait convenir à l'administration égyptienne d'établir, et que l'action des gouvernements étrangers, ou de leurs agences et consulats, pourra toujours s'interposer pour obtenir la cessation ou la réparation d'actes contraires soit aux stipulations des traités, soit aux prescriptions du droit des gens, dont leurs nationaux auraient à souffrir de la part du gouvernement égyptien ou de ses agents. Le gouvernement français réserve donc expressément l'ancienne juridiction consulaire pour tous les cas non précisément déterminés par la nouvelle organisation judiciaire, et rappelle que les capitulations demeurent la loi absolue des rapports entre le gouvernement égyptien et les étrangers, pour tout ce qui reste en dehors des dérogations partielles et explicites, formellement consenties, à titre d'essai, par le gouvernement français, et qui portent principalement sur les usages particuliers à l'Egypte.

Cette note, dont la clarté ne laissait rien à désirer, fut annexée à la loi d'approbation adoptée par l'Assemblée nationale dans sa séance du 17 décembre 1875.

Nous l'avons dit, dès que la réforme fut adoptée par la dernière puissance européenne récalcitrante, les embarras financiers du gouvernement égyptien éclatèrent, et dans son vif désir d'en éviter les conséquences les plus désagréables, le débiteur souverain n'envisageait pas sans terreur le secours que pourraient désormais trouver ses innombrables créanciers contre le succès de ses plans dans une justice installée sur son territoire, avec toutes les apparences de lumières, d'impartialité et d'indépendance que nous autres Occidentaux nous nous plaisons à exiger et nous nous flattons de rencontrer ordinairement dans les cours et tribunaux d'Europe.

Tout le monde sait aujourd'hui, en Europe, qu'à la suite de la cessation avérée de ses payements, de la part du khédive, les colons et les porteurs de titres d'emprunt égyptien, créanciers du souverain de l'Egypte, n'ayant plus, dans leur détresse, de confiance que dans cette nouvelle justice créée par les traités internationaux, coururent à son prétoire, implorant des jugements et des arrêts de condamnation et contre le Trésor et contre la Daïra. L'Etat, le khédive, sa Daïra furent, en effet, condamnés, mais il ne résultait, après tout, de ces condamnations que la substitution d'un titre à un autre. Le nouveau titre, il est vrai, était exécutoire; mais c'est l'exécution qu'il s'agissait d'obtenir, et c'est l'exécution que le gouvernement égyptien se chargea d'empêcher; réduisant ainsi la réforme et la justice à n'être plus que de simples armes de parade. Les pauvres huissiers qui avaient le courage de se présenter au seuil des palais, richement meublés, du khédive et de la Daïra ou trouvaient les portes closes, ou bien, accusés de manquer de respect au harem, étaient jetés dehors et menacés de violences plus graves. Au mois de juillet 1876, époque des vacances judiciaires en Egypte, la question de l'exécution des jugements était à l'ordre du jour; ils étaient nombreux; exécutoires par provision et rendus par défaut, ils devaient être périmés au bout de six mois, et la plupart dataient du 23 mai précédent. M. Haakman, délégué par la cour, comme juge, chargé, pendant les vacations, de la présidence du tribunal de première instance d'Alexandrie, se trouva en présence d'une multitude de recours et réclamations basés sur la constatation de refus, de la part du gouvernement égyptien et de la force publique, de laisser exécuter les jugements et arrêts de condamnation concernant soit le Trésor, soit les biens personnels du khédive et de la Daïra. Le juge auquel il en était référé, sentant son impuissance et révolté de cette humiliation de la justice, crut pouvoir concilier son devoir et la prudence en rendant dans toutes les affaires qui se présentaient à sa barre des jugements constatant le déplorable état de choses et permettant d'attendre le retour de ses collègues, qui pourraient, avec une puissance plus imposante que celle d'un juge unique, apporter peut-être, par une sentence définitive, un remède efficace à une semblable situation. Voici les termes mêmes des jugements préparatoires, tous identiques, rendus en ces délicates circonstances par M. Haakman :

« Attendu que l'affaire est en état;

» Attendu, cependant, que la justice ne prononce que sous la garantie gouvernementale de l'exécution objective de ses arrêts;

» Attendu que, pour le moment, cette garantie se trouve supprimée;

» Attendu que par cette suppression les jugements se trouvent privés de l'autorité souveraine dont la loi les a investis et du maintien de laquelle l'article 515 du code de procédure civile et commerciale charge les tribunaux dans la personne de leurs présidents;

» Attendu que la suppression de la garantie précitée implique celle des règles de procédure qui, dans les circonstances normales, permettent de juger sur-le-champ ou à huitaine;

» Par ces motifs,

» Retient l'affaire, la renvoie à l'audience de ce tribunal du samedi 28 octobre 1876, ou bien antérieurement à cette date, à celle que le tribunal fixera aussitôt que la certitude légale de l'exécution objective des jugements sera rétablie; réserve les frais. »

Cette sentence éclata comme un obus au milieu des plans du khédive, dont le degré de mécontentement peut être facilement compris. Mais M. Haakman, qui croyait pouvoir attendre l'appui des autres magistrats, s'était grandement trompé, tellement que le résultat, préparé suivant lui par des manœuvres qu'il raconte tout au long, fut la destitution prononcée le 13 novembre 1876 par la cour d'Alexandrie, contre ledit M. Haakman, comme coupable de déni de justice et d'offenses, « faits constituant des fautes disciplinaires graves, contraires à la dignité du magistrat, entachant son honorabilité, etc. »

A son tour, M. Haakman éprouva un mécontentement des plus vifs, également facile à comprendre. Il ne se fait pas faute de donner ses motifs pour juger sévèrement le jugement qui l'a ainsi précipité de son siége de magistrat.

Sans entrer dans sa querelle particulière, il est permis de se demander si l'état de choses qui ressort des faits qui ont amené cette dernière décision (quelle que puisse être d'ailleurs la légalité particulière de cette sentence), si un tel état de choses est normal, s'il constitue l'application régulière de la fameuse réforme judiciaire de l'Egypte, s'il n'est pas temps pour l'action diplomatique, si fermement sauvegardée par notre consul et par l'Assemblée nationale, d'intervenir, afin de redresser, avec une promptitude énergique, les graves déviations que subissent déjà les nouvelles institutions juridiques implantées sur les rives du Nil.

M. Jules Duval a résumé de la manière suivante, dans le *Dictionnaire de la politique*, les divers progrès accomplis en Egypte durant ces dernières années : « En ce pays, les institutions dépendent trop directement des khédives pour que l'on puisse considérer ce qui a été décrété comme de solides et définitives conquêtes de la légalité sur l'arbitraire. Enregistrons cependant les réformes suivantes comme autant de jalons sur le chemin de la civilisation. En 1854, Saïd prohiba l'introduction d'esclaves en Egypte et, en 1856, libéra ceux qui s'y trouvaient; en 1861, les peines corporelles ont été abolies à leur tour. Par ses ordres, les écoles d'état-major militaire et de médecine, créations de Méhémet-Ali, délaissées par Abbas-Pacha, furent réorganisées ainsi que l'école ou mission égyptienne de Paris. Dans les écoles secondaires, on enseigna, outre le turc, la géographie, l'histoire, les mathématiques, le dessin et, dans les écoles primaires, la lecture et l'écriture arabes, ainsi que l'arithmétique; un conseil est préposé à leur bonne direction, mais il ne peut triompher d'embarras financiers qui nuisent à leur développement et en compromettent même l'existence. Un autre conseil, dit civil, fut institué pour la préparation des lois, et trois ministères pour l'administration des affaires publiques, intérieur, finances, guerre. Les gouverneurs de province (*moudirs*) trop puissants ont été remplacés par des préfets (*maimours*) de département, qui ont sous leurs ordres les chefs de village (*cheikhs-el-beled*). Pour le Soudan égyptien, les réformes ont été plus radicales encore, mais leur application laisse à désirer, faute de surveillance.

» Les travaux publics ont reçu une impulsion d'une efficacité plus assurée pour la prospérité générale. Le canal Mamoudiéh, qui unit Alexandrie au Nil, a été curé, élargi, flanqué d'une route latérale. Le pont du Nil a été construit. Le chemin de fer a été prolongé du Delta au Caire et du Caire à Suez, sans compter divers embranchements qui portent le réseau égyptien à plus de 500 kilomètres. La télégraphie sous-marine a rattaché Alexandrie à Malte par Benghazi et Tripoli; Suez à Aden par les îlots de la mer Rouge. La télégraphie électrique a comblé la lacune d'Alexandrie à Suez et remonte le Nil jusqu'à Kéné. Sur le fleuve, une flottille à vapeur remorque les navires à voile. Rappelons encore le balisage et l'éclairage, du port d'Alexandrie, la forteresse de Galaad-Saïdeh, qui protége tous les canaux du Delta; la formation de la Compagnie maritime de la Medjidié, chargée de la navigation dans la mer Rouge; la création du musée du Caire, les encouragements donnés aux diverses explorations des sources du Nil. N'oublions pas en outre que l'achèvement du canal de Suez est dû surtout aux capitaux que les khédives ont mis dans cette grande entreprise, qu'ils ont facilitée aussi par la création du canal d'eau douce dérivé du Nil vers l'Est.

» Tel est en ce moment l'aspect général de l'Egypte : un pays riche des dons de la nature et des avantages de sa position, appauvri et engourdi par douze siècles de barbarie, a été violemment secoué par la rude main de Méhémet-Ali, dont l'œuvre de régénération s'est continuée avec une égale intelligence et plus d'humanité dans la main de ses successeurs. Au premier événement qui ébranlera l'Orient, ce pays entrera peut-être, sur le pied d'égalité, dans la famille des nations libres et civilisées, sous le haut patronage des puissances de l'Occident. En obtenant que sa neutralité devienne un des articles du pacte européen, l'Egypte sera mise en paisible et sûre possession de sa destinée et prendra le rôle que lui assigne sa position centrale au cœur de l'ancien continent, de route et de caravansérail, d'hôtellerie et de bazar d'une grande partie du monde. »

L'Egypte est en effet, appelée par sa situation à prospérer autant par le commerce de transit que par l'exportation de ses propres produits; c'est le point de rencontre de l'Europe et de l'Asie. Le mouvement de l'Occident aboutit à Alexandrie, et celui de l'Orient à Suez. Karthoum, dans le Soudan; Le Caire, dans la basse Egypte, sont le rendez-vous des caravanes de l'Afrique et de l'Asie. Cette situation avait fait la richesse de l'Egypte sous la domination romaine, et même encore durant le moyen âge; elle la perdit par la découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance; le canal et le chemin de fer de Suez sont en train de la lui rendre. Le mouvement des ports s'est doublé en dix ans. A Alexandrie, il s'élevait en 1861 à 291,224,087 piastres pour l'importation et 372,945,584 piastres pour l'exportation; il a atteint, en 1871, 560.919,609 piastres à l'importation et 999,931,799 piastres à l'exportation. La piastre turque vaut 0 fr. 23. Pour avoir le total du commerce du pays, il faut joindre à ces chiffres ceux des autres ports : Damiette, 8 à 10 millions de francs; Suez, 25 à 30 millions, non compris le transit; Kosseïr, 4 à 5 millions; le commerce réuni de tous les petits ports de la mer Rouge n'est pas moindre de 50 à 60 millions de francs; le transit, qui était d'environ 500 millions de francs en 1862, a presque doublé depuis l'ouverture du canal de Suez. Les principaux articles d'exportation ont été en 1873 : le coton, 2,389,541 quintaux; les semences de coton, 1,356,400 ardebs de 133 kilogr. 6; le blé et le blé de Turquie, 417,000 ardebs; les fèves, 325,759 ardebs; le sucre, 967,586 quintaux; la gomme, 124,540 quintaux.

En 1874, les lignes suivantes de chemins de fer étaient livrées à l'exploitation : Alexandrie au Caire (211 kilom.); Tanta à Mansoura (53 kilom.); Talka à Damiette par Chirbin (40 kilom.); Tanta à El-Kom par Chirbin (30 kilom.); Zifte à Dessouk par Méhallet (96 kilom.); Benha à Suez par Zagazig (205 kilom.); Benha à Mitberry (13 kilom.); Calioub à Mansoura par Zagazig (143 kilom.); Calioub à Barrage (12 kilom.); Le Caire à Abassieh (5 kilom.); Le Caire à Minié (243 kilom.); Minié à Roda (40 kilom.); embranchements du Fayoum (40 kilom.), d'Aba à El-Quaqf (13 kilom.), de Beni-Mazar (14 kilom.), du Caire à Tell-Baroud, rive gauche du Nil (137 kilom.); de Dessouk à Damanhour par Afteh (19 kilom.), de Dessouk à Chirbin (93 kilom.), de Roda à Monfallout et à Syout (85 kilom.), enfin d'Alexandrie à Ramleh (8 kilom.); cette dernière est la seule ligne qui n'appartienne pas à l'Etat. Le total en exploitation est de 1,528 kilomètres.

L'armée égyptienne, qui avait été portée par Méhémet-Ali jusqu'à 160,000 hommes et dont le hatti-chérif de 1841 fixait le chiffre à 18,000 hommes, est aujourd'hui descendue à 14,000 hommes, dont 8,000 d'infanterie, 3,000 de cavalerie, artillerie et génie et 3,000 nègres. La flotte se composait en 1873 de 3 yachts, 2 frégates à hélice, 4 canonnières, 3 avisos et 2 chaloupes canonnières; en tout, 14 vapeurs.

Le seul événement militaire de quelque importance qui ait marqué ces dernières années est une série d'expéditions tentées par le khédive dans le Darfour et l'Abyssinie en 1873, 1874 et 1875. L'occupation du Darfour s'opéra sans trop de difficulté, et, en 1874, les troupes égyptiennes, victorieuses du sultan de ce pays en deux ou trois rencontres décisives, restèrent maîtresses du terrain. Elles furent aussitôt suivies de deux expéditions scientifiques, dont la mission était d'améliorer les routes que suivent les caravanes pour passer du Darfour en Egypte, et de faire des études relatives à un itinéraire plus direct. L'invasion de l'Abyssinie a été moins heureuse, et, en juillet 1875, les troupes égyptiennes éprouvèrent même un échec complet.

Égypte (EXPÉDITION D'), exécutée par le général Bonaparte à la tête de l'armée française (1798-1801). Le jour même où Paris reçut la nouvelle du traité de Campo-Formio, le Directoire créa une armée dite *d'Angleterre*, dont il confia le commandement au général Bonaparte. Le gouvernement paraissait sérieusement décidé à opérer une descente en Angleterre, entreprise que l'audace des esprits à cette époque, surexcitée par nos succès récents, considérait comme très-exécutable. Bientôt les préparatifs de l'expédition se firent à grand bruit dans tous les ports de la République, mais avec plus d'ostentation que d'activité réelle. Bonaparte semblait se prêter à ce grand mouvement; toutefois, il n'avait jamais pris au sérieux le projet d'une opération aussi hasardeuse que celle d'une descente en Angleterre, et il n'était rien moins que décidé à y risquer sa fortune. Depuis longtemps, d'ailleurs, il avait conçu un projet tout aussi gigantesque, d'une exécution tout aussi périlleuse, mais qui lui fournirait du moins les moyens d'éblouir les esprits : c'était la conquête de l'Egypte, qu'il considérait comme le point intermédiaire que la France devait occuper entre l'Europe et l'Asie, pour s'assurer du commerce du Levant ou de celui des Indes. Cette conquête, dans sa pensée, devait lui être singulièrement facilitée par l'état de langueur et de décrépitude où se trouvait l'Orient. Déjà, quelque temps auparavant, il avait appelé l'attention des directeurs sur la possibilité réelle pour nous de fonder un Etat nouveau sur les ruines de l'empire turc et de nous emparer de Malte et de l'Egypte; mais alors ses projets avaient été envisagés comme trop aventureux. Avant de revenir à la charge auprès des directeurs, il feignit de s'associer à leurs vues sur l'Angleterre et se mit à parcourir nos côtes avec une fiévreuse activité, mais dans une intention bien différente de celle qu'on lui prêtait. Ayant dans sa voiture tous les livres, les études et les plans relatifs à l'expédition d'Egypte, à laquelle il voulait faire servir le matériel de celle d'Angleterre, il examina tout par lui-même avec ce soin minutieux qu'il apportait dans les détails d'organisation, interrogeant les pilotes et les matelots et inspectant leurs travaux. De retour à Paris, il déclara au Directoire que rien ne serait prêt avant longtemps pour l'expédition d'Angleterre et qu'il ne jouerait pas le sort de la France sur un coup de dé aussi chanceux. Puis il proposa son projet au Directoire, qui, cette fois, le discuta sérieusement et finit par y donner son assentiment.

L'occupation de l'Egypte n'offrait par elle-même rien d'impraticable, et, sagement conduite, limitée à de justes proportions, elle pouvait amener d'heureux résultats. Plus d'une fois elle avait été discutée dans les conseils de l'ancien régime. Un projet de colonisation de l'Egypte avait été soumis à Louis XIV par Leibniz lui-même; cette idée avait été reprise sous le règne de Louis XVI; tout récemment encore, Magallon, notre consul à Alexandrie, avait adressé un mémoire en ce sens au ministre Charles Delacroix (août 1796). Bonaparte s'était entouré de tous ces documents et avait basé son projet sur leur contenu, mais en lui donnant de bien plus vastes proportions : il ne s'agissait plus pour lui seulement de faire de la Méditerranée un « lac français, » suivant son expression, de faire de l'Egypte une colonie française, mais bien d'opérer un bouleversement complet en Orient, dont il supposait trop légèrement que les éléments de régénération n'attendaient que notre impulsion pour se mettre en mouvement. D'ailleurs, l'idée d'entraîner hors de France, dans un pays lointain et peu connu, l'élite de nos soldats, de nos généraux, de nos savants, à un moment où la paix n'était pas signée, où une telle conquête ne pouvait qu'augmenter les motifs de l'irritation contre nous; cette idée, disons-nous, était presque aussi impolitique que celle qui donna plus tard naissance à la guerre de Russie, bien qu'elle ne fût pas de nature à amener une aussi terrible catastrophe, parce que Bonaparte n'eut à sa disposition qu'une petite armée pour la réalisation de son projet.

Outre les motifs que Bonaparte fit valoir auprès du Directoire pour obtenir son consentement, tirés des avantages qui résulteraient pour nous de la possession d'une aussi riche contrée, il en avait de personnels qu'il n'eût pas osé avouer. L'oisiveté de Paris lui était insupportable; ne voyant rien encore à faire en politique, il craignait que son prestige ne vînt à s'éclipser. « On ne conserve à Paris le souvenir de rien, disait-il à ses intimes; si je reste longtemps sans rien faire, je suis perdu. On ne m'aura pas vu trois fois au spectacle qu'on ne me regardera plus. » On l'entendit s'écrier une autre fois : « Les grands noms ne se font qu'en Orient. » On lui prête une idée plus machiavélique encore, mais qui n'a rien d'improbable, l'homme étant connu. Il lui convenait de montrer par des preuves éclatantes que le Directoire ne pouvait rien sans lui, qu'il était essentiellement l'homme des circonstances et que seul il pouvait maintenir la France à la hauteur où ses victoires l'avaient élevée. Lui-même a plus tard avoué naïvement que, « pour qu'il fût maître de la France, il fallait que le Directoire éprouvât des revers en son absence

et que son retour rappelât la victoire sous nos drapeaux. » (*Mémoires de Napoléon*.)

La dernière séance où les directeurs discutèrent le projet d'expédition fut excessivement vive. Larevellière-Lépeaux se signala surtout par son opposition, ce qui amena Bonaparte, dans un moment de colère, à prononcer le mot de démission. « Je suis loin de vouloir qu'on vous la donne, riposta Larevellière avec fermeté; mais, si vous l'offrez, je suis d'avis qu'on l'accepte. » Bonaparte se le tint pour dit et ne parla plus de démission. L'expédition fut cependant résolue (12 avril 1798), comme on l'a vu plus haut, et fut tenue dans le secret le plus rigoureux. Bonaparte eut l'autorisation d'emmener avec lui 36,000 hommes de l'ancienne armée d'Italie et un certain nombre d'officiers et de généraux, des savants, des ingénieurs, des géographes, ainsi que l'escadre de Brueys, renforcée d'une partie des vaisseaux restés à Toulon. L'argent manquait; on y pourvut par l'occupation de Rome et par l'invasion de la Suisse.

Les préparatifs furent poussés avec une activité extraordinaire, aussi bien sur les côtes de l'Océan que sur celles de la Méditerranée; Bonaparte fixa quatre points pour la réunion des convois et des troupes : Toulon, Gênes, Ajaccio et Civita-Vecchia. Les noms les plus illustres s'associèrent à son entreprise avec empressement; parmi les savants, il vit réunis autour de lui Monge, Berthollet, Fourier, Dolomieu, Desgenettes, Larrey, Dubois, Geoffroy Saint-Hilaire, etc.; parmi les généraux, il choisit Desaix, Kléber, Reynier, Dugua, Vaubois, Bon, Menou, Baraguay-d'Hilliers, Lannes, Murat, Belliard, Dammartin, c'est-à-dire la fleur de toutes les armées de la République. Le brave et savant Caffarelli-Dufalga, qui avait perdu une jambe sur le Rhin, commandait le génie; Berthier était chef d'état-major. L'escadre se trouvait placée sous les ordres de Brueys, ayant Villeneuve, Blanquet-Duchayla, Decrès pour contre-amiraux, Ganteaume pour chef d'état-major de la marine. Bonaparte emmena, de plus, des ouvriers de toute espèce; il fit venir de Rome les imprimeries grecque et arabe de la Propagande, ainsi qu'une troupe d'imprimeurs, et forma une collection complète d'instruments de physique et de mathématiques.

La France et l'Europe retentissaient du bruit des préparatifs qui se faisaient sur la Méditerranée, préparatifs qui donnaient lieu à mille conjectures. Où Bonaparte emmenait-il cette armée, ces savants, cette puissante flotte? Quelques-uns devinèrent le but et dirent qu'on allait en Egypte; mais cette opinion rencontrait peu de partisans. Quant au cabinet anglais, le plus directement intéressé dans le but de l'expédition, il s'arrêta à l'idée que Bonaparte voulait franchir le détroit de Gibraltar, débloquer la flotte espagnole et l'emmener avec lui à Brest, où se ferait la jonction de toutes les marines du continent; c'était sans doute pour cette raison qu'on avait donné à l'expédition de la Méditerranée le nom d'aile gauche de l'armée d'Angleterre. En conséquence, l'escadre anglaise qui bloquait la flotte espagnole devant Cadix fut renforcée de 10 grands vaisseaux, pour bien la mettre à même de fermer le détroit, et Nelson fut détaché avec 3 vaisseaux pour courir la Méditerranée et observer la marche des Français.

Bonaparte arriva à Toulon le 9 mai 1798 et passa son armée en revue la veille de l'embarquement. Il lui adressa alors une proclamation qui est restée célèbre par le désaveu dont elle a été l'objet, mais qui porte trop visiblement le cachet du caractère de son auteur pour qu'elle puisse être révoquée en doute. « Soldats, disait-il, il y a deux ans que je vins vous commander. A cette époque, vous étiez dans la rivière de Gênes, dans la plus grande misère, manquant de tout. Je vous promis de faire cesser vos misères, je vous conduisis en Italie. Là, tout vous fut accordé. Ne vous ai-je pas tenu parole? Eh bien! apprenez que vous n'avez pas encore assez fait pour la patrie et que la patrie n'a pas encore assez fait pour vous. Je vais vous mener dans un pays où, par vos exploits futurs, vous surpasserez ceux qui étonnent aujourd'hui vos admirateurs et rendrez à la patrie les services qu'elle a droit d'attendre d'une armée d'invincibles. Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette expédition il aura à sa disposition de quoi acheter six arpents de terre. »

Ce langage révolta la délicatesse des directeurs, mais il n'en était pas moins approprié à l'esprit nouveau que Bonaparte avait introduit dans les armées républicaines, dont il avait constamment corrompu l'austère simplicité par l'appât du gain. Voyant l'effet produit par cette proclamation, il lui en substitua une autre dans la suite, moins positive et plus emphatique, où l'on trouve ce paragraphe, qui formait d'ailleurs la péroraison de la première : « Les légions romaines, que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égalées, combattaient Carthage tour à tour sur mer et aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce que constamment elles furent braves, patientes à supporter la fatigue, disciplinées et unies entre elles. »

L'escadre de l'amiral Brueys comprenait 13 vaisseaux de ligne, dont 1 (l'*Orient*) de 120 canons, 2 de 80 et 10 de 74. Il y avait de plus 2 vaisseaux vénitiens de 64 canons, 6 frégates vénitiennes et 8 françaises, 72 corvettes, cutters, avisos, chaloupes canonnières, petits navires de toute espèce. En joignant à ces forces les transports réunis à Gênes, Ajaccio et Civita-Vecchia, on obtenait un total de 500 voiles qui allaient flotter de concert sur la Méditerranée. Jamais pareil armement n'avait couvert les mers.

On mit à la voile le 19 mai; une tempête venait de contraindre Nelson à relâcher au sud-ouest de la Sardaigne; il ne put donc voir sortir notre flotte, qui cingla d'abord vers la Corse, pour y rallier le convoi d'Ajaccio, puis s'avança dans la mer de Sicile pour se réunir au convoi de Civita-Vecchia. On se dirigea ensuite sur Malte. Bonaparte s'empara en un tour de main de cette île fameuse, dont la capitale aurait pu l'arrêter longtemps s'il avait été obligé d'en faire le siége; mais la lâcheté des chevaliers lui aplanit toutes les difficultés. Un mot spirituel de Caffarelli fait apprécier ce fait d'armes à sa juste valeur : « Il est heureux, dit-il, qu'il se soit trouvé quelqu'un dans Malte pour nous en ouvrir les portes, car sans cela nous n'y serions jamais entrés. » Bonaparte quitta Malte le 19 juin, après avoir organisé sa conquête et laissé une garnison dans l'île. L'essentiel, maintenant, était de ne pas rencontrer les Anglais. Nelson, renforcé de 10 vaisseaux, avait reparu devant Toulon; là, il avait appris le départ de la flotte française; mais n'ayant pour se lancer à sa poursuite que des indications vagues et incomplètes, il se dirigea sur Naples. Il devina alors que notre destination ne pouvait être que l'Egypte, nous devança sans s'en douter devant Candie; mais n'ayant aucun renseignement, il cingla vers Alexandrie, où il nous précéda d'un jour seulement, et là encore n'ayant pu recueillir aucune indication, il partit immédiatement, se dirigea vers la Syrie, supposant qu'il pourrait enfin nous rencontrer dans ces parages, ce qui nous sauva une seconde fois à notre insu. « Bonheur merveilleux, dit M. Lanfrey, que souvent la fortune n'accorde pas aux plans les mieux combinés, et qui nous était prodigué alors avec une libéralité sans bornes, comme pour mieux nous cacher le piége où ces faveurs devaient nous faire tomber plus tard. »

Le 28 juin, alors que l'expédition était encore en pleine mer, Bonaparte se décida enfin à faire connaître à ses soldats le but de l'entreprise. Il leur recommanda surtout de se concilier les habitants de l'Egypte, en respectant leurs mœurs, leurs religions, leurs coutumes. « Agissez avec eux comme nous avons agi avec les juifs et les Italiens. Ayez des égards pour leurs muftis et leurs imans, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évêques. Ayez pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran la même tolérance que vous avez eue pour les couvents, pour les synagogues, pour la religion de Moïse et de Jésus-Christ. Les légions romaines protégeaient toutes les religions. »

Nous n'avons ici à entrer dans aucun détail relatif aux lois, aux mœurs, au gouvernement de l'Egypte à cette époque; on trouvera au *Grand Dictionnaire*, à l'article EGYPTE, tous les renseignements nécessaires à l'intelligence des événements dont le récit va suivre.

Le 30 juin, la flotte française parut devant Alexandrie. Comme on ne pouvait entrer dans le port de cette ville, qui paraissait disposée à se défendre, on choisit un point de débarquement situé à quelque distance, sur la plage voisine, et appelée l'Anse du marabout. Bonaparte donna le signal vers la fin du jour, et il descendit le premier dans une chaloupe. En même temps, on mit les embarcations à la mer, et le débarquement put s'opérer, mais dans le plus grand désordre. Au moment où l'on touchait le rivage, une voile parut à l'horizon. « Fortune, s'écria Bonaparte, tu m'abandonnes! Quoi! pas seulement cinq jours! » La fortune ne l'abandonnait pas, car c'était une frégate française qui rejoignait l'expédition. On marcha aussitôt sur Alexandrie, dont l'armée n'eut pas de peine à s'emparer dans les conditions de défense où se trouvait cette place.

Dès que Bonaparte eut un pied en Egypte, il s'attacha à rassurer toutes les classes de la population, essayant en même temps de les soulever contre les mameluks, les véritables possesseurs de cette contrée, dont ils étaient profondément haïs. « En tout autre pays, dit M. Lanfrey, il eût été facile de soulever la population contre de pareils dominateurs; mais en Egypte on ne pouvait attendre d'elle que l'inertie passive et fataliste d'un peuple abruti depuis des siècles par tous les abus du despotisme, aussi bien que par des croyances énervantes. » Bonaparte écrivit d'abord au pacha : « La République française s'est décidée à envoyer une puissante armée pour mettre fin aux brigandages des beys d'Egypte, ainsi qu'elle a été obligée de le faire plusieurs fois dans ce siècle contre les beys de Tunis et d'Alger. Toi, qui devrais être le maître des beys, et que cependant ils tiennent au Caire sans autorité et sans pouvoir, tu dois voir mon arrivée avec plaisir. Tu es sans doute déjà instruit que je ne viens point pour rien faire contre le Coran ni le sultan. Tu sais que la nation française est la seule et unique alliée que le sultan ait en Europe. Viens donc à ma rencontre et maudis avec moi la race impie des beys. »

Dans une proclamation adressée aux Egyptiens, il disait : « Peuple d'Egypte, on vous dira que je viens pour détruire votre religion. Ne le croyez pas; répondez que je viens vous restituer vos droits, punir les usurpateurs, et que je respecte plus que les mameluks Dieu, son prophète et le Coran... Y a-t-il une belle terre? elle appartient aux mameluks. Y a-t-il une belle esclave, un beau cheval, une belle maison? cela appartient aux mameluks. Si l'Egypte est leur ferme, qu'ils montrent le bail que Dieu leur en a fait. Mais Dieu est juste et miséricordieux pour le peuple, et il a ordonné que l'empire des mameluks finît... Nous aussi, nous sommes de vrais musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans? N'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte, parce que ces insensés croyaient que Dieu voulait qu'ils fissent la guerre aux musulmans? Trois fois heureux ceux qui seront avec nous! Ils prospéreront dans leur fortune et leur rang. Heureux ceux qui seront neutres! Ils auront le temps de nous connaître, et ils se rangeront avec nous. Mais malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeront pour les mameluks et combattront contre nous! Il n'y aura pas d'espérance pour eux; ils périront. »

On a admiré comme émanant d'un profond politique ces louanges presque grotesques prodiguées à la foi musulmane. Il est certain cependant qu'elles manquèrent complétement leur but; de notre côté, elles provoquèrent la risée d'une armée républicaine; de l'autre, elles ne produisirent aucun effet sérieux sur des populations encore assez clairvoyantes pour s'apercevoir qu'un tel langage ne pouvait être pris pour de l'argent comptant. Respecter les croyances des musulmans, les honorer par de constants égards eût été plus politique que cette parade de foi musulmane. Quand ces Romains que Bonaparte aimait tant à citer vinrent conquérir la Gaule, César n'eut jamais la pensée, pour s'en faciliter la soumission, d'affecter un zèle hypocrite pour le culte de Teutatès. D'un autre côté, traiter en Egypte avec tant de mépris ce qu'on avait entouré en Italie d'une vénération exagérée, c'était trop mettre à nu le cœur de l'homme décidé à ne reculer devant le cynisme d'aucun artifice pour arriver à ses fins.

Après avoir tout mis en ordre à Alexandrie, Bonaparte prit ses dispositions pour quitter le Delta et s'emparer du Caire, capitale de toute l'Egypte. Pour arriver à Ramanieh par la voie la plus directe, l'armée française dut s'enfoncer dans le désert, tandis qu'une flottille chargée d'approvisionnements de toutes sortes remontait le Nil. La marche commença le 6 juillet, et une profonde tristesse ne tarda pas à s'emparer de nos soldats, quand ils se virent perdus dans cette plaine sans bornes, ayant sur leur tête un soleil dévorant, sous leurs pieds un sable mouvant dont les ondulations formaient çà et là de petits monticules, pas d'ombre, aucun être vivant que des cavaliers arabes caracolant dans le lointain et quelquefois se cachant derrière des monticules pour égorger nos traînards. Ils espéraient du moins trouver à Damanhour, qui donne son nom au désert, quelques provisions fraîches; mais une fois arrivés, ils ne rencontrèrent que de misérables huttes ne renfermant ni pain ni vin, mais quelques lentilles et un peu d'eau; puis il fallut se lancer de nouveau à travers cet immense amas de sable. Les plaintes, le désespoir ne tardèrent pas à éclater de nouveau. Harassé de fatigue, affamé, dévoré d'une soif qui ne trouvait nulle part de quoi se satisfaire, le soldat se demandait amèrement si c'était ainsi que devaient se réaliser les brillantes promesses qu'on lui avait faites à son départ. Une correspondance interceptée et publiée par les Anglais ne contient qu'un long cri de colère et de déception. Les généraux eux-mêmes manifestèrent hautement les mêmes sentiments que les soldats, et l'on vit les braves Lannes et Murat saisir leurs chapeaux, les jeter sur le sable et les fouler aux pieds. Cependant Bonaparte imposait à tous, et sa présence commandait le silence. Au reste, ce n'est pas à lui que les soldats s'en prenaient de leurs souffrances, mais aux savants qui faisaient partie de l'expédition et qui ne négligeaient rien pour faire des observations. Quand ils les voyaient s'arrêter pour examiner les moindres ruines, le soldat s'écriait que c'était pour eux qu'on était venu, et il s'en vengeait par un de ces bons mots si naturels au caractère du troupier français. C'est ainsi qu'il disait du général Caffarelli, aussi brave que le plus brave d'entre eux, mais curieux comme un érudit : « Il se moque de ça, lui; il a toujours un pied en France, » faisant allusion à la jambe qu'un boulet lui avait emportée sur le Rhin. Enfin, après quatre jours de cette marche brûlante, on arriva sur les bords du Nil, et cette vue seule suffit à relever les courages.

L'armée se reposa à Ramanieh jusqu'au 13 juillet, c'est-à-dire pendant trois jours; puis elle partit pour Chébreïss, où Mourad-Bey nous attendait avec ses mameluks. Un premier engagement, où nos soldats se familiarisèrent avec la manière de combattre de ces brillants cavaliers, plus braves qu'habiles, valut à ces derniers une perte de 200 à 300 d'entre eux. Partout ils se heurtèrent vainement à nos carrés immobiles; ils ne purent les entamer sur aucun point. Le 21 juillet, dès le point du jour, l'armée française découvrit enfin à sa gauche, au delà du Nil, les hauts minarets du Caire, et à sa droite, dans le désert, les gigantesques pyramides. Nous approchions du camp d'Embaheh, où Mourad-Bey se trouvait avec toutes ses forces, prêt à nous livrer une bataille décisive.

Nous ne décrirons pas ici cette bataille; on en trouvera le récit au tome XIII du *Grand Dictionnaire*. V. PYRAMIDES (bataille des).

Quelques jours après la bataille des Pyramides, l'armée française entra au Caire sans coup férir. « Bonaparte établit son quartier général dans cette riche et populeuse cité; il s'attacha à en captiver les habitants par le mélange de douceur et de sévérité qu'il avait déjà su adopter en Italie. Il assembla les cheiks, les félicita d'être délivrés de leurs ennemis les mameluks, les flatta d'un rétablissement de la domination arabe en Egypte. Il faisait en même temps assurer au pacha qu'il ne travaillait que pour restaurer la domination turque. Pour donner aux cheiks un gage de ses intentions, il les constitua en une sorte de municipalité centrale, sous le nom de divan. Un divan local devait être établi dans chaque province et envoyer des députés à celui du Caire. Il laissa la justice aux cadis, afficha plus que jamais un attachement et un respect sans bornes pour la religion de Mahomet, se montra dans les fêtes religieuses et les cérémonies publiques, témoigna les plus grands égards pour les femmes et, par cette conduite habile et prudente, mais inefficace, obtint de ces populations un semblant d'adhésion dont on ne tarda pas à connaître tout le néant. » (Lanfrey.)

En même temps, Bonaparte faisait saisir les propriétés des mameluks et percevoir, au profit de l'armée française, les droits précédemment établis. Il s'étudia à s'attacher les coptes, auxquels il fit espérer une situation meilleure, envoya des généraux achever l'occupation du Delta, qu'on n'avait fait que traverser, d'autres prendre possession de l'Egypte moyenne, vers le Nil supérieur, enfin Desaix, avec sa division, à l'entrée de la haute Egypte, dont il devait faire la conquête sur Mourad-Bey dans le courant de l'automne; en un mot, il prit toutes les précautions nécessaires pour une occupation complète de l'Egypte.

Les Arabes étaient vivement frappés du caractère de ce jeune conquérant, qu'ils commençaient à appeler le « sultan de feu, » le digne enfant du Prophète, le favori du grand Allah. Dans la grande mosquée du Caire, ils chantaient cette sorte de litanie :

« Le grand Allah n'est plus irrité contre nous. Il a oublié nos fautes, assez punies par la longue oppression des mameluks. Chantons les miséricordes du grand Allah!

» Quel est celui qui a sauvé des dangers de la mer et de la fureur de ses ennemis le favori de la victoire? Quel est celui qui a conduit sains et saufs sur les rives du Nil les braves de l'Occident?

» C'est le grand Allah, le grand Allah, qui n'est plus irrité contre nous. Chantons les miséricordes du grand Allah!

» Les beys mameluks avaient mis leur confiance dans leurs chevaux; les beys mameluks avaient rangé leur infanterie en bataille.

» Mais le favori de la victoire, à la tête des braves de l'Occident, a détruit l'infanterie et les chevaux des mameluks.

» De même que les vapeurs qui s'élèvent le matin du Nil sont dissipées par les rayons du soleil, de même l'armée des mameluks a été dissipée par les braves de l'Occident, parce que le grand Allah est actuellement irrité contre les mameluks, parce que les braves de l'Occident sont la prunelle droite du grand Allah. »

Toutefois, tandis que Bonaparte s'attachait ainsi à flatter les préjugés religieux des Egyptiens, il ne négligeait pas une préoccupation plus noble et qui honore plus sa mémoire que ses victoires faciles sur des peuples ignorants des premiers éléments de l'art militaire; il voulait faire luire, au milieu des ténèbres où languissaient les Egyptiens, les lumières de la science, par la création du célèbre Institut d'Egypte. « Il réunit les savants et les artistes qu'il avait amenés, et, les associant à quelques-uns de ses officiers les plus instruits, il en composa cet Institut, auquel il consacra des revenus et l'un des plus vastes palais du Caire. Les uns devaient s'occuper à faire une description exacte du pays et en dresser la carte la plus détaillée; les autres devaient en étudier les ruines et fournir de nouvelles lumières à l'histoire; les autres devaient en étudier les productions, faire les observations utiles à la physique, à l'astronomie, à l'histoire naturelle; les autres, enfin, devaient s'occuper à rechercher les améliorations qu'on pourrait apporter à l'existence des habitants par des machines, des canaux, des travaux sur le Nil, des procédés adaptés à ce sol si singulier et si différent de l'Europe. Si la fortune devait nous enlever un jour cette belle contrée, du moins elle ne pouvait nous enlever les conquêtes que la science y allait faire; un monument se préparait, qui devait honorer le génie et la constance de nos savants autant que l'expédition honorait l'héroïsme de nos soldats.

» Monge fut le premier qui obtint la présidence. Bonaparte ne fut que le second. Il proposa les questions suivantes : rechercher